

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt et un, le neuf novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Stéphane SOLER en faveur de M. Georges DANIEL, Mme Sandrine BERNARD en faveur de Mme Jacqueline LINDER.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mr PETITOT Hervé au sein du conseil municipal.

Il est procédé à un tour de table pour que chaque conseiller se présente suite à l'intégration de Mr PETITOT Hervé en remplacement de Mme MONJON Sylvie conseillère démissionnaire.

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que Madame MONJON Sylvie a démissionné de son poste de conseillère à la fin du conseil municipal du 28 septembre 2021.

Elle précise les règles de nomination pour son remplacement.

Monsieur PETITOT Hervé, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste d'opposition "Ensemble pour Saint-Victor-la-Coste", il appartient au conseil de prendre acte de l'installation comme conseiller municipal de Monsieur PETITOT Hervé.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Remplacement d'un membre au sein des commissions municipales permanentes : commission du personnel

Madame le Maire expose à l'assemblée que la démission de Madame MONJON Sylvie de son mandat de conseillère municipale rend nécessaire son remplacement au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide de procéder à l'élection du remplacement du conseiller démissionnaire de la "Commission du personnel" et ce à main levée avec l'accord unanime de l'assemblée.

Mr PETITOT Hervé est nommé en remplacement de Madame MONJON Sylvie au sein de la "Commission du personnel".

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Remplacement d'un membre du conseil d'administration au C.C.A.S. démissionnaire

Madame le Maire précise que le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège : il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste. Lors de la séance du 09 juin 2020, une délibération concernant l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. avait été prise. La liste d'opposition "Ensemble pour Saint-Victor-la-Coste" avait présenté une liste de 2 candidats : Mme MONJON Sylvie et Mme POSTEL Christelle.

Le principe de parité entre les membres élus et nommés impose que l'intéressée soit remplacée.

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame POSTEL Christelle membre de la liste "Ensemble pour Saint-Victor-la-Coste", en remplacement de Mme MONJON Sylvie, membre du conseil d'administration du C.C.A.S. démissionnaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Demande d'inscription au programme d'investissement : renforcement "Clairette" - Tr 2 - Création Poste

Chaque conseiller a eu un plan concernant ces travaux.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de renforcement qui s'élèvent à 170 877,00 € HT soit 205 052,40 € TTC, avec une participation estimative de la commune de 30 877,00 €.

Actuellement un réseau aérien chemine au milieu des vignes. Celui-ci est actuellement alimenté depuis le poste 'Clairette' situé à 980 ml du point de raccordement de celle-ci. Dans le cadre d'une première tranche de travaux en cours, il a été décidé dans un premier temps, la création d'une armoire. Compte tenu de l'ampleur des travaux, ce renforcement est prévu en trois tranches annuelles. Pour 2021, il est prévu la création d'un poste 3UF et le renforcement de ce réseau basse tension. Etant donné que le réseau basse tension existant chemine au milieu des vignes avec des portées assez conséquentes, il sera nécessaire de reconstruire intégralement ce réseau.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalisera ces travaux.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Approbation du dossier de déclaration Loi sur l'Eau concernant la requalification de la RD 101

Une note de synthèse a été distribuée aux conseillers.

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que l'objet de cette délibération a pour but l'approbation du dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre de Natura 2000 du projet de requalification d'une portion de la RD 101, demandant l'ouverture d'une procédure type "Loi sur l'Eau"

- rappelle au conseil municipal qu'un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement valant évaluation des incidences au titre de Natura 2000 du projet de requalification d'une portion de la RD 101 a été réalisé. Elle indique que le dossier n'a pas montré d'incidences notables sur l'environnement,

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Demande de fond de concours à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour des travaux de réfection de toitures, isolation des combles et changement des volets pour des logements communaux, et achat d'une épareuse

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien s'est engagée à contribuer au financement de projets communaux et en a fixé les modalités dans sa séance du 8 avril 2019.

Des travaux de réfection de toitures, isolations de combles et changements de volets pour des logements communaux, ainsi que l'achat d'une épareuse ont été estimés à 57 578,80 € HT soit 68 581,17 € TTC.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien participe à hauteur de :

- 10€/habitant avec un plancher minimum de 3 330 €

- 50% du coût maximum du projet restant à la charge de la commune, subventions et participations éventuelles et FCTVA déduits, ce qui se traduit par une dotation de 20 950 € sur un montant total de travaux de 57 578,80 € HT.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Madame le Maire rappelle le contexte autour des festivités sur l'année 2020.

Le Comité des Fêtes, qui souhaite organiser plusieurs manifestations d'ici la fin de l'année 2021 et au printemps 2022, et qui pour l'année 2020 n'avait pu organiser qu'une seule manifestation pour cause de pandémie COVID19, a demandé une subvention de 6 000 € qui leur permettrait d'organiser ces manifestations,

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Versement d'une subvention au C.C.A.S.

Il est proposé au conseil municipal de voter la subvention d'équilibre attribuée au C.C.A.S. de Saint-Victor-la-Coste pour l'année 2021 à hauteur de 1 500 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

9) Transfert de la compétence "Mise en place et organisation d'un service comprenant la création,l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au territoire d'énergie-GARD SMEG

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation de 2 bornes de charge électrique pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui seront installées sur le "parking du Grand Jardin."

Il est nécessaire de transférer la compétence "IRVE" au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour la mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge au programme de déploiement du SMEG et permettre à ce dernier d'obtenir, si possible, les financements mis en place par l'Etat, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière et les conventions attenantes.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

10) Délibération modificative 2021-01 : saisie des travaux en régies

Madame le Maire explique à l'assemblée ce transfert de budget. Il s'agit uniquement d'un transfert d'écritures d'un montant de 11 000 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

11) Questions diverses

a- Madame le Maire donne lecture de différents courriers :

- remerciements de l'association "Les Doubles Rideaux" pour la mise à disposition de la "salle René Mathieu" lors de leur représentation du 16 octobre.

- courrier de l'association "Les Amis de la Sabrananeque" qui informe Madame le Maire de la fermeture de l'ERP.

b- Projet de vidéosurveillance

Madame le maire précise que pour la réalisation de ce projet, la commune a été aidée par une équipe spécialisée de la Gendarmerie. Sept caméras de vidéosurveillance seraient installées sur le territoire de la commune. Des devis ont été réalisés. Le choix se fera en prenant en compte la maintenance de l'ensemble de l'équipement.

c- Travaux à la chapelle de Mayran.

Différents échanges ont eu lieu avec Mme WELLSICH, Architecte du Patrimoine, afin d'identifier les travaux de remise en état (infiltrations, clocheton et statue de la Vierge). Un chiffrage du montant des travaux est en attente, et des demandes de subventions seront lancées.

d- Exercice PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Mr COGAN Jean-Louis rappelle l'utilité de ce plan. Une révision du PCS a été réalisée et pour permettre au élu de se l'approprier, des exercices périodiques doivent être mis en place. Le 4 novembre 2021, un exercice a eu lieu avec la participation de la crèche et du SDIS 30. Cet exercice qui a duré de 7h30 à 11h, a permis aux différentes cellules (commandement, technique, administratif, accueil...) de tester leur propre fonctionnement et également de voir leur coordination entre elles.

Madame le Maire remercie tous les participants, et informe Mr PETITOT qu'il remplace Mme MONJON Sylvie, conseillère démissionnaire, dans la cellule accueil.

Madame le Maire en profite pour rappeler l'importance du risque incendie sur le territoire de la commune.

e- Le nouveau site internet de la commune a été élaboré en groupe de travail. Il sera présenté au conseil municipal dès sa finalisation.

f- Retour sur la semaine bleue:

- l'après-midi récréatif avec la diffusion du film "Manon des Sources" de 1952, avec Jacqueline Pagnol comme actrice dans le rôle de Manon. Ce film devait être projeté en 2020 lors de la commémoration de la naissance de Jacqueline Pagnol, mais pour cause de COVID19, la séance n'avait pu avoir lieu.

Une quarantaine de personnes était présente à cette séance.

- le lendemain, 80 personnes sont allées en Camargue sur la journée, pour une visite du Musée Ricard ainsi qu'une promenade en bateau.

g- Retour sur la journée des "70 ans" de l'école Raoul Laurent.

h- Madame le Maire a pris contact avec l'ATD (Agence technique Départementale) pour proposer des solutions concernant la circulation et le stationnement rue de la Combe.

i- Rappel de la cérémonie commémorative du 11 Novembre 1918.

j- Des expositions sont à venir et seront diffusées sur Panneau Pocket.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30
